



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SEGPA

Question écrite n° 44510

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences de la fermeture de nombreuses sections SEGPA annoncée dans les collèges à la rentrée 2004. Si l'on s'en réfère aux informations diffusées par les organisations syndicales, de nombreuses sections SEGPA devraient en effet être fermées à la rentrée 2004 sur décision des inspections académiques. Ces fermetures posent le problème de l'accès à ces sections professionnalisantes pour les élèves en délicatesse avec le système scolaire classique, et pour lesquels les SEGPA représentent une possibilité d'acquérir les savoirs fondamentaux et de préparer leur insertion dans la vie professionnelle. En fermant certaines sections, l'éducation nationale va rendre leur accès encore plus difficile pour des familles qui, déjà, doivent bien souvent parcourir des distances exceptionnellement longues pour scolariser leurs enfants. Ce dispositif est pourtant unanimement reconnu pour son utilité et son efficacité grâce à l'engagement des équipes éducatives et des liens tissés avec le monde professionnel. Aussi il s'inquiète des décisions annoncées et souhaite savoir si le Gouvernement entend revenir sur les fermetures de certaines sections SEGPA dans les collèges à la rentrée 2004.

Texte de la réponse

La mission principale des SEGPA est de permettre à des collégiens - accueillis et scolarisés dans cette structure en raison des difficultés d'apprentissage graves et persistantes qu'ils présentent à l'issue de leur scolarité à l'école primaire - d'accéder à une formation professionnelle qualifiante et diplômante de niveau V au terme de leurs parcours au collège. La rénovation des SEGPA a été engagée par deux circulaires, en 1996 et 1998. Désormais, la formation diplômante se réalise essentiellement en lycée professionnel ou en centre de formation d'apprentis, où elle a davantage sa place qu'au sein du collège ; les élèves ont en effet tout intérêt à préparer leur CAP dans un cadre plus adéquat, où ils peuvent bénéficier d'une offre de formation plus variée, d'équipements plus modernes et de contacts avec l'environnement professionnel qui augmentent leurs chances d'insertion. À la présente rentrée, la moitié des élèves de SEGPA ont accédé, à l'issue de leur classe de troisième, à un lycée professionnel, alors qu'ils n'étaient qu'un tiers en 1999. Il était donc fondé, parallèlement, de fermer un certain nombre de formations qualifiantes de SEGPA dispensées en collège. Il n'y a donc pas eu de réduction de l'accueil de ces élèves, mais une orientation différente et positive. Des formations qualifiantes sont toutefois maintenues dans certaines SEGPA pour ceux des élèves qui ne pouvaient accéder à la qualification en lycée professionnel ou en centre de formation d'apprentis.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44510

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5636

Réponse publiée le : 16 novembre 2004, page 9022